

# Compte-rendu du conseil municipal De St Martin en Vercors

Séance du 14 septembre 2010

**Présents** : Claude Vignon, Valérie Guillet, Isabelle Bailliard, Sandra Perrier, Gérald Idelon  
Pierre Barbier, Carine Michel, Paul Bertrand,  
**Excusé** : Yves Guillet, Martin Béchier, Giovanni Cadeddu (pouvoir à Claude Vignon)

## Délibérations du Conseil

- Après avoir pris connaissance des observations du public, le projet de modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme est approuvé. *Voté à l'unanimité.*
- Signature d'un bail professionnel pour un bureau de l'espace santé à Mme Caroline Boudry à partir du 1<sup>er</sup> octobre, pour un montant de 100€/mois hors charges. *Voté à l'unanimité.*
- Signature d'un bail professionnel pour deux bureaux de l'espace santé à Mr Guénaël Molet à partir du 1<sup>er</sup> octobre, selon les conditions de sa prédécesseur Anne-Laure Broise, pédicure-podologue. *Voté à l'unanimité.*
- Renouvellement de la convention de pâturage sur la prairie de Darbounouse avec les bergers actuels. *Voté à l'unanimité*
- Renouvellement du contrat de prestation de déneigement des routes communales isolées avec Mr Pierre Bottala, selon les mêmes conditions. *Voté à l'unanimité*
- Vote du tarif de rachat par la commune des concessions de cimetière : 30 €/m<sup>2</sup> pour une concession perpétuelle, 20 €/m<sup>2</sup> pour une concession trentenaire, dont un tiers reste acquis au CCAS.
- Approbation de la Décision Modificative n° 3 du Budget Primitif : intégration en dépenses des travaux de sécurisation routière de la traversée du village et du chauffage de l'église, diminution de dépenses diverses, augmentation des recettes par une subvention exceptionnelle pour le gîte d'entreprises. *Voté à l'unanimité*

## Décisions du Conseil

- Le Maire relate le problème de la propriété du site de décollage de l'aire de vol libre sur Herbouilly depuis cet été. Mr Gervasoni, nouveau propriétaire de la parcelle B380, prétend que celle-ci englobe une partie du site de décollage ainsi qu'une partie du chemin de la Pia, et en interdit l'accès par des panneaux. Le Maire et le Président du SIVU de Roybon, Giovanni Cadeddu, ont rencontré Mr Gervasoni durant le mois d'août, qui leur a opposé un refus de principe pour toute convention de passage sur sa propriété. Après avoir rappelé le rôle de l'élu local défenseur du bien commun, et après avoir concerté les services juridiques de l'Etat, le Parc du Vercors et les élus de St Julien et du

SIVU de Roybon, le maire propose qu'un courrier soit envoyé à Mr Gervasoni pour lui demander dans un premier temps de fournir les preuves de l'étendue de sa propriété. Sa proposition est acceptée à la majorité avec deux abstentions.

→ Le chauffage de l'église est hors d'usage depuis ce printemps. La mairie procède à des demandes de devis et étudie une solution de chauffage électrique. L'aide financière du Département de la Drôme sera sollicitée.

→ Mr Stéphane Charlier sollicite la mairie pour l'octroi d'une concession pour le ramassage des champignons dans les forêts communales. Sa demande est refusée, pour ne pas créer de précédent.

→ Mr Dantrau et la succession Bourne questionnent la mairie sur l'accès et la viabilisation de leur terrains respectifs à Tourtres. Une commission communale devra travailler sur la question et proposer des solutions pour le prochain conseil.

→ Mr Cédric Bonthoux, repreneur de l'exploitation de son père, souhaite agrandir sa grange aux Menuisiers, du côté du cimetière. La mairie donne son accord de principe, et soutient ce projet de reprise.

→ Les élus demandent à la mairie de se renseigner sur les conditions financières d'extension du réseau de collecte d'assainissement aux hameaux des Revoux et du Bard.

### ***Informations au Conseil***

→ Didier Colas vient présenter le bilan de la saison estivale pour son camping « la Porte St Martin » : les résultats financiers sont bons, confortés par les locations d'Habitations Légères de Loisirs et le snack qui continuent de progresser. Il souhaite néanmoins alerter les élus sur les nuisances nocturnes des centres d'hébergement voisins que lui et sa clientèle ont subi, et sur les difficultés rencontrées par ses clients avec certains commerçants et restaurateurs du village. Le Maire propose qu'une réunion des acteurs touristiques du village soit organisée à l'automne pour mettre à plat les ressentis de chacun et trouver des solutions.

→ Le Maire informe le conseil de la tenue d'une conférence de presse vendredi 17 septembre au village organisée par le syndicat Ardèche Drôme Numérique et l'entreprise Réseau de Transport d'Electricité au sujet du déploiement du service public de réseau numérique sur les zones blanches, et notamment le Vercors. Il invite les conseillers à participer à cette conférence.

→ le Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme propose aux mairies la signature d'une convention de 5 ans pour une mission « conseil action énergie » de diagnostic, assistance à la maîtrise d'ouvrage et pré-étude des nouveaux projets énergétiques communaux. Le projet de convention sera étudié pour le prochain conseil.